

## INSTALLATIONS SEPTIQUES ET CAPTAGE DES EAUX (PUITS)

Pour obtenir un **permis d'installation septique**, vous devez d'abord faire préparer votre **étude de caractérisation des sols et votre plan d'installation par un technologue professionnel**. Vous devrez aussi nous indiquer une estimation de la valeur des travaux et l'entreprise qui effectuera les travaux. Le permis est d'une valeur de 50\$.

Voici quelques technologues et ingénieurs œuvrant dans la région, cette liste n'est pas exhaustive. Vous êtes invités à communiquer avec l'ordre des technologues pour plus d'information.

**Géo-Vert**

Sébastien Jacques  
819 623-3190

**Techno-Géo Ar-Graphic**

Steve Valiquette  
819 616-8614

**WSP (ingénieur)**

819 623-3302

**PROSEPT inc.**

Alain Ryan  
819 499-1664

Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, vous devrez fournir un **rapport d'inspection signé et scellé par votre technologue**, un plan tel que construit et s'il y a lieu, une description des modifications apportées au système lors des travaux.

### OUVRAGE DE CAPTAGE DES EAUX (PUITS)

Pour obtenir un **permis de captage d'eau**, vous devrez fournir un **plan détaillé de la localisation du puits projeté**. Il est aussi nécessaire de relever les installations septiques et les puits des propriétés voisines et fournir une description des matériaux utilisés. Ce permis est d'une valeur de 50 \$.

Voici quelques distances minimales à respecter (d'autres distances s'appliquent, renseignez-vous) :

- 15 m de toute fosse septique ou système étanche de traitement d'eaux usées;
- 30 m de tout champ d'épuration ou système non étanche de traitement des eaux usées;
- 30 m de toute parcelle en culture, d'une installation d'élevage d'animaux, d'un ouvrage de stockage de déjections animales

Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, vous devrez faire parvenir le **rapport de forage** à la municipalité et au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme pour plus d'information!